



DEJEPS

# perfectionnement sportif mention « escalade en milieux naturels »

**BAC +2 (NIV.5)**  
Titre inscrit au RNCP (fiche 38891)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DEJEPS « escalade en milieux naturels » répond à l'obligation légale de qualification pour encadrer l'escalade en milieu naturel. Il permet de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'enseignement, d'entraînement et de sécurité en escalade, en adaptant les pratiques aux besoins des publics et en garantissant la sécurité des pratiquants.

**Aptitudes à l'emploi - Esprit d'équipe - Rigueur - Adaptabilité - Aisance relationnelle - Sens des responsabilités**

### Compétence - Concevoir un projet d'action

- > Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- > Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles,
- > Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques,

### Compétence - Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- > Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- > Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- > Gérer la logistique des programmes d'action
- > Animer la démarche qualité

### Compétence - Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels

- > Conduire une démarche d'enseignement en escalade en milieux naturels
- > Conduire une démarche d'entraînement en escalade en milieux naturels
- > Conduire des actions de formation en escalade en milieux naturels

### Compétence - Encadrer l'escalade en milieux naturels en sécurité

- > Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en escalade en milieux naturels
- > Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- > Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en escalade en milieux naturels
- > Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en escalade en milieux naturels.

## FORMATION

### Durée

15 mois

### Dates de rentrées

Septembre

### Lieux de formation possibles

- > CREPS AURA - Vallon Pont d'Arc (07)

### Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

## DÉBOUCHÉS

### Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DEJEPS « escalade en milieux naturels » exerce le métier de moniteur d'escalade, intervenant dans l'enseignement et le perfectionnement sportif de l'escalade en environnements spécifiques. Il assure la sécurité des pratiquants, conçoit des programmes adaptés et travaille dans des structures comme les associations sportives, les centres de vacances ou les collect

### Emplois accessibles

- > Postes : moniteur d'escalade
- > Secteurs : associations sportives, structures commerciales, centres de vacances, collectivités territoriales

### Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu
- il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 6) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 6 (équivalent BAC+3).

### Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

## PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus\* à la signature du contrat d'apprentissage  
Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'escalade en milieu naturel datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.  
Produire l'attestation "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou l'une des attestations suivantes

- attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité ;
- premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité ;
- attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) en cours de validité.

Justifier d'une expérience d'encadrement en escalade d'une durée de cent heures au cours des cinq dernières années ;  
Justifier de la réalisation en autonomie d'une liste de dix-sept voies d'escalade rocheuses ;  
Justifier d'une expérience de pratique et d'une maîtrise technique en escalade en voies, en difficulté et en bloc.

\*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

## MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

## ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :  
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



DEJEPS

**perfectionnement sportif mention « escalade en milieux naturels »**

**BAC +2 (NIV.5)**  
Titre inscrit au RNCP (fiche 38891)

**MODALITÉS D'ÉVALUATIONS**

Compétences	Modalités d'évaluations
<b>Concevoir un projet d'action</b>	<p>Les modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>1) production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels, suivie d'une soutenance orale et d'un entretien ;</p> <p>2) mise en situation professionnelle portant sur l'encadrement, en sécurité, de courses d'envergure ou engagées ;</p> <p>3) mise en situation professionnelle, en sécurité, dans le cadre d'une démarche d'entraînement en escalade en milieux naturels;</p> <p>4) production d'un document écrit portant sur la conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en escalade pour un public confirmé, faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien</p> <p>4) entretien portant sur une démarche de formation en escalade en milieux naturels s'appuyant sur un document portant sur la conduite d'une démarche de formation</p> <p>5 ) réalisation de courses techniques et engagées : ascension en sécurité, en cordée de deux ou trois pratiquants, d'une à trois voies de terrain d'aventure non équipées maximum comportant quatre longueurs de corde minimum et une redescente en rappel ;</p> <p>6) réalisation de trois interventions d'assistance dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une intervention d'assistance auprès d'une personne en second en difficulté afin de le remonter ou le descendre au relais ;</li> <li>- une assistance sur rappel d'une personne accidentée avec dégagement de celle-ci par le haut ou par le bas ;</li> <li>- une évacuation en paroi d'une personne en situation de détresse nécessitant l'assistance de premiers secours et une mise en attente suivie d'un déclenchement des secours.</li> </ul> <p>7) entretien portant sur la réalisation d'une liste de cinq voies dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois voies en terrain d'aventure nécessitant la pose impérative de protections amovibles, de deux cents mètres de hauteur, de niveau ED- pour les hommes et de niveau TD+ pour les femmes ;</li> <li>- deux voies équipées de niveau ED pour les hommes et pour les femmes de trois cents mètres de hauteur</li> </ul>
<b>Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action</b>	
<b>Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade en milieux naturels</b>	
<b>Encadrer l'escalade en milieux naturels en sécurité</b>	